



Rendez-vous le : ...../...../..... à ..... h .....

## LISTE DES PIECES A PRODUIRE POUR LES MINEURS

ATTENTION FOURNIR LES ORIGINAUX + LES COPIES

Tout dossier incomplet pourra faire l'objet d'un refus avec prise d'un nouveau R.V

Présence obligatoire du mineur et du responsable légal

PIECES COMMUNES DANS TOUS LES CAS	CARTE D'IDENTITE (validité 10 ans)	PASSEPORT (validité 5ans)
	<p>Pré-demande en ligne sur le site Ants <a href="https://ants.gouv.fr">https://ants.gouv.fr</a> (à imprimer)</p> <p>ou Remplir un Cerfa délivré par la Mairie</p>	
	<p>1 Photo d'identité en couleur (<b>moins de 6 mois</b>) aux normes à réaliser auprès d'un photomaton ou d'un photographe (35x45mn, tête nue sans accessoires, expression neutre, bouche fermée, recommandé sans lunettes)</p>	
	<p>1 Justificatif de domicile de moins de 1 an au nom des parents, par exemple : (facture d'énergie, d'eau, de téléphone, assurance habitation.)</p> <p>Simplifiez votre démarche en optant pour le <b>Justif Adresse via la téléprocédure sur l'ANTS</b> : le dispositif permet à l'administration de vérifier automatiquement l'adresse saisie et évite de fournir un justificatif à la Mairie</p>	
	Pièce d'identité <b>du responsable légal présent</b> lors du dépôt de la demande	
COÛT Timbres fiscal dématérialisé sur le site <a href="https://timbres.impots.gouv.fr">https://timbres.impots.gouv.fr</a> ou en vente auprès d'un bureau de tabac	Uniquement en cas de perte de vol <b>25€</b>	<b>Moins de 15 ans : 17€</b> <b>De 15 à 17 ans : 42€</b>
RENOUVELLEMENT DU TITRE EXPIRE DEPUIS - DE 5 ANS	Ancienne carte d'identité	Ancien passeport
1ERE DEMANDE OU RENOUVELLEMENT DU TITRE EXPIRE DEPUIS + DE 5 ANS	Passeport expiré depuis moins de 5ans + Ancienne CNI	Carte d'identité sécurisée valide expirée depuis moins de 5 ans + ancien titre
	<p><b>SI AUCUN TITRE A PRESENTER</b></p> <p>Acte de naissance de <b>moins de 3 mois</b> Excepté si votre Commune est reliée à COMEDEC (à vérifier sur le site <a href="https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation">https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation</a>), il n'est pas nécessaire de produire l'acte de naissance</p>	
PERTE OU VOL	Déclaration de perte ou de vol à remplir via le site Service Public <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630</a>	
	1 document officiel avec Photo ( passeport ou carte d'identité en fonction de ce que vous possédez)	
	Acte de naissance de <b>moins de 3 mois</b> - NB : Si votre Commune est reliée à COMEDEC (à vérifier sur le site <a href="https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation">https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation</a> ), il n'est pas nécessaire de produire l'acte de naissance	
AUTRES SITUATIONS	<b>CHANGEMENT ETAT CIVIL</b>	
	<b>Si demande de nom d'usage : accord manuscrit des deux parents mentionnant l'ordre des noms.</b> <b>Si changement de prénom, Adoption : Acte de naissance - 3 mois</b>	
	<b>CAS DE SEPARATION / DIVORCE</b>	
	<b>Jugement de divorce ou séparation</b> <b>Si garde alternée</b> (ou à défaut attestation manuscrite et signée des 2 parents si garde alternée à l'amiable) : <b>Autorisation manuscrite établie par le parent qui n'est pas présent</b> acceptant l'établissement du titre cni ou Pst + <b>Copie de sa Carte d'identité ou Passeport + son justificatif de domicile</b>	
	<b>ACQUISITION DE LA NATIONALITE FRANCAISE</b>	
	Certificat de nationalité, ou décret de naturalisation	
	Procès Verbal du titre de séjour ou DCEM (document de circulation pour étranger mineur )	
	Passeport étranger	
	<b>MESURE DE PROTECTION TUTELLE</b>	
	Copie du dernier jugement de tutelle(portant ouverture, modification ou renouvellement) + copie de la CNI ou passeport du tuteur	